



A Mesdames et Messieurs les membres  
du Conseil communal  
1002 LAUSANNE

---

Lausanne, le 9 février 2015  
T.17/46 – TX/IDAFF 25378-ajm

---

***PALM 2012 – Volet Mobilité douce – Demande d'ouverture d'un compte d'attente***

---

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

Dans le cadre du PALM 2007, la mobilité douce avait fait l'objet du préavis d'études N° 2008/61, de CHF 500'000.-, qui avait été balancé dans le préavis d'ouvrage N° 2011/07 - Octroi d'un crédit pour l'étude des projets d'exécution et la réalisation des mesures en priorité A (2011-2014) de CHF 12'190'000.-, adopté par le Conseil communal en date du 25 mai 2011.

Le paquet de mesures de mobilité douce inscrit dans le PALM 2012 pouvant prétendre à un cofinancement de la Confédération représente un investissement de CHF 13'000'000.-. Le financement de certaines mesures est déjà inscrit dans le cadre de planifications telles que Métamorphose (pour les passerelles de Vidy et de la Bourdonnette), Pôle Gare (pour les vélostations Sud et Nord de la gare), Tivoli-Sévelin (pour le cheminement de mobilité douce le long de la 4<sup>ème</sup> voie CFF), développement du quartier des Fiches-Nord (préavis N° 2012/4), comprenant une passerelle de liaison avec le quartier de Valmont.

Pour le solde de ces mesures qui sont au nombre de dix, il est prévu de soumettre au Conseil communal, en 2017, un préavis « PALM 2012 - Mobilité douce » de CHF 5'850'000.- environ, correspondant à l'inscription au Plan des investissements. Afin d'élaborer ce préavis sur la base de coûts consolidés, il est nécessaire de réaliser des études préliminaires, d'avant-projet et projet d'ouvrage.

Les mesures suivantes estimées à CHF 490'000.- seront étudiées en interne par le Service des routes et de la mobilité :

- a. 4c.CL.102 Trottoir Est de l'avenue de Tivoli ;
- b. 4c.CL.150 Route de Chavannes, Bois de Vaux-Bourdonnette - aménagements cyclables.

**Municipalité de Lausanne**

Secrétariat municipal  
place de la Palud 2  
case postale 6904  
CH - 1002 Lausanne  
tél. ++41 21 315 22 15  
fax ++41 21 315 20 03  
municipalite@lausanne.ch

Les mesures suivantes estimées à CHF 5'400'000.- feront l'objet de mandats externes pour un total évalué, selon la norme SIA 103, à CHF 350'000.- :

- c. 4c.CL.07a Cheminement nouveau le long des voies CFF Tronçon Martinet – Provence ;
- a. 4c.CL.100 Cheminement le long des Coteaux de Cour ;
- b. 4d.CL.02 Nouvelle passerelle Bourdonnette-UNIL le long du ml ;
- c. 4d.CL.125 Nouvelle passerelle Bois-Gentil – En Bugnon ;
- d. 4d.CL.129 Ascenseur Colline-Montelly ;
- e. 4d.CL.132 Ascenseur Sévelin-Sébeillon ;
- f. 4d.CL.134 Liaison Vallon – m2 (CHUV), ascenseurs ;
- g. 4d.CL.135 Ascenseur Mon-Repos - Ours (Perdonnet).

Ainsi, dans sa séance du 11 décembre 2014, la Municipalité a décidé l'ouverture d'un compte d'attente de CHF 350'000.- permettant de couvrir les frais d'honoraires des mandataires pour les études préliminaires et l'élaboration des avant-projets.

Consultée conformément à l'article 106 du règlement du Conseil communal, la Commission des finances s'est prononcée favorablement lors de sa séance du 26 janvier 2015.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre acte de la présente communication et vous prions d'agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Daniel Brélaz

Le secrétaire :  
Sylvain Jaquenoud